ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2026

LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME - (N° 575)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CL31

AMENDEMENT

présenté par
Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy, M. Iordanoff et Mme Regol

---

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des personnes qui ont décidé ou organisé ces crimes, peu important »

les mots :

« ces mêmes personnes lorsqu'elles ont décidé ou organisé ces crimes, nonobstant la circonstance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social, issu de l'avis du Conseil d'État, vise à rétablir la portée de l'alinéa 3 et à supprimer les alinéas 4 à 6.